

FICHES FAFA

NOUVELLES PRATIQUES

Quoi ?

Accompagner la création d'équipements sportifs dédiés aux nouvelles pratiques du football :

- Création de terrain permanent ou saisonnier de Beach Soccer,
- Création de terrains de Foot à 5, éclairés, en gazon synthétique avec palissades (conforme au cahier des charges technique fédéral relatif à la réalisation d'un terrain Foot5)
- Financement d'un revêtement multisports extérieur, éclairé, pour une installation futsal

Pour qui ?

Ce programme s'adresse soit à un club affilié à la FFF, soit à une collectivité territoriale, propriétaire de l'installation, en collaboration avec un club affilié support, qui en est l'utilisateur principal.

Où ?

Pour quand ?

- Le dossier de demande de subvention doit être déposé au plus tard dans les 3 mois suivant le début des travaux.
- A compter de l'accord de la subvention, vous disposez de 24 mois pour réaliser les aménagements concernés.
- C'est pourquoi nous conseillons aux maîtres d'œuvre de ne pas déposer leur dossier trop tôt.
- Dans le cadre d'un marché public, le bon timing est de finaliser le dossier lors de l'Avant-Projet Définitif.
- Avant ce dépôt, nous sommes à vos côtés pour vous aider à mener votre projet à maturation.

- **BEACH SOCCER** : Le terrain doit être situé au sein d'un complexe sportif dont les installations existantes sont classées 6 minimum ou bien dans un établissement public dédié aux loisirs équipé de vestiaires et sanitaires (base de loisirs, complexe aquatique) sur le littoral et sur un plan d'eau (bords de lac, rivière). Dans le cas où l'équipement serait temporaire une attestation précisant les conditions de la mise à disposition doit être jointe au dossier.
- **FOOT 5** : Le terrain doit être situé au sein du complexe sportif utilisé par le club support dont au moins une installation est classé niveau 6.
- **RETEMENT MULTISPORTS EXTERIEUR** : Le terrain doit être situé obligatoirement au sein d'un complexe sportif utilisé par le club support dont au moins une installation est classée au niveau 6 minimum ou adossé à un gymnase classé futsal 4 minimum équipé de deux vestiaires de chacun 14m2, douches et sanitaires avec un accès piéton.

Maturation
du projet

Choix du
Maitre
d'ouvrage

Dépôt du
dossier à la
LFNA

Accord de
la
subvention

Concrétisation
du
projet

Paiement
de la
subvention

Pour quoi ?

| Projet | Prise en charge maximale (coût HT du projet) | Plafonds maximum d'intervention |
|--|--|--|
| Création d'un terrain permanent ou saisonnier de Beach Soccer. | 50% | 15.000€ |
| Création de terrain de Foot à 5, éclairé, en gazon synthétique avec palissades | 50% | 30.000€ |
| Financement d'un revêtement multisports extérieur pour une installation futsal | 50% | 20.000€ (avec éclairage) 15.000€ (sans éclairage) |
| Abondement si couverture du terrain | | 30.000€ |

Check-in : les documents essentiels !

| Projet | Documents | Points de vigilance |
|--|---|---|
| Création d'un terrain Beach Soccer, permanent ou saisonnier | Fiche projet | Toutes les parties doivent être renseignées |
| | Devis ou estimatif | La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la date du dépôt du dossier FAFA |
| | Le plan de situation et le de masse côté avec plan du tracé (Précision du NNI de l'installation rattachée à ce projet) et avec descriptif technique de la couche de jeu. | Il s'agit de 2 plans différents. Chacun doit être lisible lors de l'envoi du dossier |
| | Délibération du maître d'ouvrage | Le plan de financement doit y apparaître. Selon le budget consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaître le plan de financement. |
| | L'engagement de mise à disposition de vestiaires, douches et sanitaires, signée du propriétaire public | Les vestiaires, douches et sanitaires doivent être situés à proximité de l'installation |
| Création d'un terrain de Foot5, éclairé, en gazon synthétique avec palissades Attention au produit de remplissage choisi (la teneur en HAP ne doit pas dépasser le seuil des 17mg/kg. Le pv d'identification de conformité des composants et une photo de l'affichage des résultats des tests HAP à l'intérieur de l'enceinte et visible du public vous seront demandés pour la clôture du dossier FAFA) | Fiche projet | Toutes les parties doivent être renseignées |
| | Devis ou estimatif | La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la date du dépôt du dossier FAFA |
| | Avis Préalable Favorable « Eclairage » de la C.R des Terrains et Infrastructures Sportives | Cet élément est indispensable à l'obtention de votre subvention. Il convient donc d'en faire la demande avant d'envisager le dépôt du dossier FAFA |
| | Délibération du maître d'ouvrage | Le plan de financement doit y apparaître. Selon le budget consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaître le plan de financement. |
| | Le plan de situation et le de masse côté avec plan du tracé (Précision du NNI de l'installation rattachée à ce projet) et avec descriptif technique de la couche de jeu. | Il s'agit de 2 plans différents. Chacun doit être lisible lors de l'envoi du dossier |
| | Cahier des charges technique de la FFF relatif à la réalisation d'un terrain de Foot5 éclairé. | Ce dernier doit être paraphé, daté et signé par le maître d'ouvrage et est disponible en annexe de la fiche projet. |

| Projet | Documents | Points de vigilance |
|--|--|---|
| Revêtement multisports extérieur, éclairé, pour une installation futsal | Fiche projet | Toutes les parties doivent être renseignées |
| | Devis ou estimatif | La date d'édition des devis doit être inférieure à 12 mois à la date du dépôt du dossier FAFA |
| | Avis Préalable Favorable « Eclairage » de la C.R des Terrains et Infrastructures Sportives | Cet élément est indispensable à l'obtention de votre subvention. Il convient donc d'en faire la demande avant d'envisager le dépôt du dossier FAFA |
| | Délibération du maître d'ouvrage | Le plan de financement doit y apparaître. Selon le budget consacré, certains conseils municipaux ne font pas de délibération. Dans ce cas, il convient de transmettre une lettre signée par le maire faisant apparaître le plan de financement. |
| | Le plan de situation et le de masse côté avec plan du tracé (Précision du NNI de l'installation rattachée à ce projet) et avec descriptif technique de la couche de jeu. | Il s'agit de 2 plans différents. Chacun doit être lisible lors de l'envoi du dossier |
| | Cahier des charges technique de la FFF relatif à la réalisation d'un terrain de Futsal extérieur | Ce dernier doit être paraphé, daté et signé par le maître d'ouvrage et est disponible en annexe de la fiche projet. |

Vos contacts FAFA à la LFNA



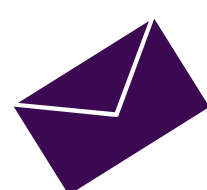
Nicolas MONJALET

06 14 54 77 58



Fanny LOISON

06 14 54 77 94



fafalna@lfna.fff.fr